

RÉUNION PUBLIQUE : TOUT SAVOIR SUR L'OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT (OLD)

 Protégez votre habitation : la loi française impose aux propriétaires un débroussaillement sur 50m en zone à risque incendie.



INFORMATIONS PRATIQUES

Date : **Vendredi 4 septembre 2026 à 19h30**

Lieu : **Salle d'animation**

Intervenant : Jean-Christophe Sibourg, chargé de mission OLD à la CCVD en Biovallée

Présence : Philippe PEREZ commandant chef de centre CIS Beaufort,
Sophie FOURQUIN 6ème vice-présidente CCVD et les élus de la mairie



POURQUOI VENIR ?

- **Comprendre** vos obligations légales en matière de débroussaillement
- **Protéger** votre propriété et votre sécurité contre les incendies
- **Échanger** avec un expert et vos élus locaux
- **Obtenir** des conseils pratiques pour une mise en conformité efficace



PUBLIC CONCERNÉ

Tous les propriétaires, locataires et résidents des zones exposées aux risques d'incendie.



LE SAVIEZ-VOUS ?

En France, l'**OLD** est une **obligation légale** (article L.131-10 du Code forestier) :

-  **Débroussailler** sur **50 mètres** autour des constructions en zone à risque
-  **Réduire** les combustibles végétaux pour limiter la propagation des feux
-  **Protéger** les vies humaines et les biens



ENSEMBLE, AGISSONS POUR PRÉVENIR LES INCENDIES !

Organisé par la Mairie en partenariat avec la CCVD Biovallée